

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 03 DÉCEMBRE 2019 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 novembre 2019
Séance extraordinaire du 7 novembre 2019
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de novembre 2019
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 Second projet des règlements 560-10, 561-2 et 616
 - 7.2 Règlement 615 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 7.3 1200 rue St-Joseph - Demande de contribution financière
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Séances du Conseil municipal pour l'année 2020
 - 8.2 Nomination des maires suppléants pour l'année 2020
 - 8.3 Code d'éthique et déontologie des élus municipaux - Dépôt du registre
 - 8.4 Jacinthe Charron - Engagement à titre d'employée permanente

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 014 000 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2019
- 8.6 Rénovations de l'Hôtel de Ville - Demande de paiement certificat no 4
- 8.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 593-2 - Amendement au règlement 593 relatif à la circulation des motoneiges et des quads sur certaines rues de la Ville de Valcourt
- 8.8 Vente du VTT-Canam - Acceptation de la soumission
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie Demande de contribution financière
- 9.2 Demande de l'équipe municipale
- 9.3 Demande pour achat d'une partie du lot 4 961 073
- 9.4 Club Optimiste - Demande pour utiliser le Parc Camille Rouillard
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Défilé et activités dans le cadre du Festi-Val en neige
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Travaux rue Cartier - Règlement 607 - Autorisation de paiement no 6 et directives de changements
- 11.2 Étude de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable (Lac Bowker)
Offre de services professionnels
- 11.3 Intersection rues St-Joseph, de la Montagne et chemin de l'Aéroport - Demande d'évaluer la sécurité
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Régie intermunicipale de protection contre l'incendie - Adoption du budget 2020
- 12.2 Lot 4 284 561 - Empiètement de poteaux électriques sur le domaine public
- 12.3 Office municipal d'habitation de Valcourt - Révisions budgétaires 2019
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

327-19-12-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté et avec les ajouts suivants :

POLITIQUE DE CONTRIBUTIONS ET COMMANDITES – MISE A JOUR

ALERTE DE MASSE

ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

328-19-12-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2019

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 novembre 2019 et la séance extraordinaire du 7 novembre 2019, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2019 soit accepté.

ADOPTÉE

329-19-12-03

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 30 novembre 2019 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 289 931.55 \$ deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trente-et-un dollars et cinquante-cinq cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

330-19-12-03

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise les membres du Conseil suivants à participer au dîner de Noël organisé par le Centre d'action bénévole de Valcourt et Région, le mardi 10 décembre prochain au Centre communautaire, représentant un coût de 12 \$ / participant, soit :

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Renald Chênevert, maire
- Vicky Bombardier, conseillère
- Jacques Blanchard, conseiller
- Pierre Tétrault, conseiller

QUE le Conseil municipal autorise une participation à la fête de Noël organisée par la FADOQ de Valcourt, le vendredi 13 décembre prochain au Centre communautaire, représentant un coût de 25\$;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur le conseiller Dany St-Amant à participer au spectacle bénéfique pour la Fondation Pierre Breton, le 28 mars 2020 à Granby, représentant un coût de 75 \$.

ADOPTÉE

331-19-12-03

SECOND PROJETS DES RÈGLEMENTS 560-10, 561-2 ET 616

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter les seconds projets de règlements d'urbanisme portant les numéros :

- **560-10 «Amendant le Règlement de zonage 560»**
- **561-2 «Amendant règlement de lotissement 561»**
- **616 «Règlement sur les usages conditionnels»**

Copie de ces projets de règlements sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE

332-19-12-03

RÈGLEMENT 615 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le **RÈGLEMENT 615 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie dudit règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

333-19-12-03

1200 RUE ST-JOSEPH - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté le paiement d'une somme équivalent à 10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation comme prévu par le *Règlement de lotissement 561*, pour la création du lot 6 339 267 correspondant à un nouveau terrain constructible;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a relevé un manque de terrains constructibles sur son territoire, représentant une contrainte à l'implantation de nouveaux ménages;
- ATTENDU QUE l'article 3.6 du règlement 561 stipule que «*Comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, que des rues y soient prévues ou non, le propriétaire doit s'engager à céder à la Ville, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, un pourcentage de la superficie du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du Conseil, convient pour l'établissement de parcs et de terrains de jeux. Au lieu de cette superficie de terrain, le Conseil peut exiger le paiement d'une somme au pourcentage de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan.*»;
- ATTENDU QUE le pourcentage de la valeur du terrain à verser en paiement est fixé à 10%;
- ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière, en date du 18 novembre 2019, équivalente à la redevance requise, soit un montant de 1776,06 \$;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal accepte de dédier au fonds réservé aux fins de parcs ou terrains de jeux l'équivalent du montant de la redevance requise, représentant un montant total de 1776,06 \$;
- QUE la présente résolution abroge la résolution 295-19-11-04.
- ADOPTÉE

334-19-12-03

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

- ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* précise que le Conseil de toute municipalité établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure ;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal tiendra ses séances ordinaires, pour l'année 2020, à l'Hôtel de Ville de Valcourt à 19h00, les dates suivantes :
- | | |
|--------------|------------------------|
| 13 janvier | (2 ^e lundi) |
| 03 février | |
| 09 mars | (2 ^e lundi) |
| 06 avril | |
| 04 mai | |
| 01 juin | |
| 06 juillet | |
| 17 août | (3 ^e lundi) |
| 08 septembre | (mardi) |
| 05 octobre | |

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

02 novembre
07 décembre

ADOPTÉE

335-19-12-03

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme à titre de MAIRE SUPPLÉANT, pour l'année 2020, les membres du Conseil suivants, soit :

PIERRE TÉTRAULT	Janvier et Février
JIMMY ROYER	Mars et Avril
DANY ST-AMANT	Mai et Juin
JULIEN BUSSIÈRES	Juillet et Août
JACQUES BLANCHARD	Septembre et Octobre
VICKY BOMBARDIER	Novembre et Décembre

ADOPTÉE

CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DÉPÔT DU REGISTRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 12 mars 2018, le *Règlement 606 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Valcourt*;

ATTENDU QUE l'article 4.3, alinéa 5, dudit règlement stipule que :
«Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par l'article 4.3, paragraphe 4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente (30) jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le greffier tient un registre public de ces déclarations.»

ATTENDU QUE l'article 6, alinéa 7.4, de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1)* stipule que «lors de la dernière séance ordinaire du Conseil du mois de décembre, le greffier dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations visées»;

EN CONSÉQUENCE

QUE la greffière dépose, en annexe, le registre des déclarations pour l'année 2019, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

336-19-12-03

JACINTHE CHARRON - ENGAGEMENT À TITRE D'EMPLOYÉE PERMANENTE

ATTENDU QUE madame Jacinthe Charron a été engagée à titre d'adjointe à la direction et responsable des communications, le 03 juin 2019, pour une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans la Politique des bénéfices marginaux;

ATTENDU QUE la période de probation de madame Charron se termine le 03 décembre 2019;

ATTENDU QUE selon la Politique des bénéfices marginaux, après la période de probation, l'employé soit reconnu par résolution du Conseil et sur recommandation de son supérieur immédiat, soit employé permanent, soit remercié de ses services ou soit que la période dite de probation soit prolongée pour une période supplémentaire n'excédant pas 6 mois;

ATTENDU QUE la supérieure immédiate de madame Charron recommande au Conseil municipal l'engagement de celle-ci à titre d'employée permanente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconnaît à titre d'employée permanente madame Jacinthe Charron à titre d'adjointe à la direction et responsable des communications de la Ville de Valcourt.

Cette permanence est effective à compter de la présente résolution.

ADOPTÉE

337-19-12-03

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 014
000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Valcourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 014 000 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
518	53 800 \$
518	27 500 \$
541	190 800 \$
567	101 100 \$
576	307 600 \$
568	22 700 \$
568	18 400 \$

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

603	100 000 \$
610	113 000 \$
612	167 000 \$
611	450 000 \$
607	924 000 \$
607	538 100 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 518, 541, 567, 576, 568, 603, 610, 612, 611 et 607, la Ville de Valcourt souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS
77, RUE ST-GEORGES
WINDSOR, QC
J1S 2K5

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Valcourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 518, 541, 567, 576, 568, 603, 610, 612, 611 et 607 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

338-19-12-03

SOUSSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	3 décembre 2019	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 décembre 2019
Montant :	3 014 000 \$		

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 518, 541, 567, 576, 568, 603, 610, 612, 611 et 607, la Ville de Valcourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 décembre 2019, au montant de 3 014 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

142 000 \$	2,00000 %	2020
146 000 \$	2,05000 %	2021
149 000 \$	2,05000 %	2022
154 000 \$	2,10000 %	2023
2 423 000 \$	2,10000 %	2024

Prix : 98,95500

Coût réel : 2,34206 %

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

142 000 \$	1,80000 %	2020
146 000 \$	1,85000 %	2021
149 000 \$	1,90000 %	2022
154 000 \$	2,00000 %	2023
2 423 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,62600

Coût réel : 2,35903 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

142 000 \$	1,85000 %	2020
146 000 \$	1,90000 %	2021
149 000 \$	1,95000 %	2022
154 000 \$	2,00000 %	2023
2 423 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,57600

Coût réel : 2,37426 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

142 000 \$	2,00000 %	2020
146 000 \$	2,00000 %	2021
149 000 \$	2,00000 %	2022
154 000 \$	2,05000 %	2023
2 423 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,59216

Coût réel : 2,37830 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 014 000 \$ de la Ville de Valcourt soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

339-19-12-03

RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE
DEMANDE DE PAIEMENT CERTIFICAT NO 4

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte progressif no 4 à l'entrepreneur Les Constructions Clément Robert relativement aux travaux de rénovations de l'Hôtel de Ville, tel que recommandé par monsieur Jean Mailhot, architecte, le 27 novembre 2019 au montant de 89 495.46 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

340-19-12-03

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 593-2 -
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 593 RELATIF À LA CIRCULATION DES
MOTONEIGES ET DES QUADS SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE DE
VALCOURT

Monsieur le conseiller Jimmy Royer

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le **RÈGLEMENT 593-2 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 593 RELATIF À LA CIRCULATION DES MOTONEIGES ET DES QUADS SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE DE VALCOURT**
- dépose le projet du règlement **RÈGLEMENT 593-2 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 593 RELATIF À LA CIRCULATION DES MOTONEIGES ET DES QUADS SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE DE VALCOURT**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil et disponible dans la salle ce soir, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consulté au bureau de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

341-19-12-03

VENTE DU VTT-CANAM - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé des soumissions publiques pour la vente du VTT, Canam Out65, année 2008 et l'ouverture des soumissions était le mercredi 27 novembre 2019 à 11h;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission au montant de 1 276 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission venant de Sylvain Demers pour l'achat du VTT, Canam Out65, No identification: 3JBEGSJ188J000071;

Cette vente est faite sans certificat d'inspection et sans aucune garantie;

QUE monsieur Marc Tétrault, contremaître municipal, soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents nécessaires au transfert dudit véhicule.

ADOPTÉE

342-19-12-03

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant du *Conseil Sport Loisir de l'Estrie* afin de mettre en place un plan d'actions pour pallier à la pénurie d'animateurs de camps de jour et améliorer la qualité du service;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande en fonction du montant suggéré établit selon la population, soit une contribution de 300 \$, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière au montant de 300 \$ au *Conseil Sport Loisir de l'Estrie*.

ADOPTÉE

343-19-12-03

DEMANDE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le ***Manuel de l'employé***, tel que déposé en annexe, qui remplace la Politique des bénéficiaires marginaux et ses modifications;

QUE le Conseil municipal accepte les demandes des employés, à compter du 1^{er} janvier 2020 et ainsi modifie le ***Manuel de l'employé***, en conséquence, soit :

- **PRIME DE DÉNEIGEMENT**
 - Période d'application du 01 novembre au 15 avril
 - L'employé pourra avoir accès à un véhicule de la Ville chez soi la semaine où cet employé est en semaine d'inspection pour le déneigement.
- **HORAIRE DE 40 HEURES**
 - Le temps supplémentaire sera payé après les quarante (40) heures effectuées, et après dix (10) heures effectuées la même journée;

QUE le Conseil municipal refuse la demande de prolongation pour l'horaire d'été du service des travaux publics;

QUE le Conseil municipal accepte les modifications à l'entente de travail du contremaître municipal, responsable de l'environnement et gestion des eaux, la directrice générale et l'adjointe à la rection et responsable des communications, tels que présentés en addenda 1 de leur entente respective.

ADOPTÉE

344-19-12-03

DEMANDE POUR ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 4 961 073

- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande du nouveau propriétaire du lot 4 961 072 afin d'avoir une partie du lot 4 961 073, adjacent à sa propriété;
- ATTENDU QUE ce dernier prétend que lors des étapes préalables à l'achat du lot, que les limites du lot acheté n'étaient pas claires;
- ATTENDU QUE ces deux lots sont des lots individuels et conformes pour la construction d'une nouvelle propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse cette demande.

ADOPTÉE

345-19-12-03

CLUB OPTIMISTE - DEMANDE POUR UTILISER LE PARC CAMILLE ROUILLARD

- ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre venant du *Club Optimiste de Valcourt* demandant la permission d'utiliser le Parc Camille Rouillard (fournir l'électricité et le prêt du brassero) pour l'activité la Chasse aux Lutins, le 14 décembre prochain;
- ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande du *Club Optimiste de Valcourt*, soit l'utilisation du Parc Camille Rouillard, la fourniture de l'électricité ainsi que le prêt de brassero, pour l'activité *la Chasse aux Lutins*, le 14 décembre prochain.

ADOPTÉE

346-19-12-03

DÉFILÉ ET ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU FESTI-VAL EN NEIGE

- ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre, datée du 19 novembre 2019, venant du Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier afin d'obtenir la collaboration de la Ville de Valcourt pour l'organisation de la parade dans le cadre du Festi-Val en Neige, le samedi 1^{er} février 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les services demandés par le Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier de Valcourt, le samedi 1^{er} février 2020, soit

- La fermeture des rues par lesquelles la parade passera;
- Fournir et installer les barrières afin de fermer les rues au cours du défilé;
- Enneiger, s'il y a lieu et si la température le permet, les rues sur une largeur de 5 à 6 pieds et d'une profondeur de 6 pouces et déneiger les rues après la parade;
- Fermeture d'une partie de l'avenue J. Armand Bombardier, (soit de l'avenue du Parc au boulevard des

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Érables) de 8h à 17h.

Cette acceptation est conditionnelle à ce que les organisateurs laissent, en tout temps, lors de la parade, un accès à la circulation locale ou urgente dans les rues.

ADOPTÉE

347-19-12-03

TRAVAUX RUE CARTIER – RÈGLEMENT 607 **AUTORISATION DE PAIEMENT NO 6 ET DIRECTIVES DE CHANGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte progressif no 6 à l'entrepreneur Eurovia Québec Inc. relativement aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de même que la reconstruction du service de voirie dans la rue Cartier, tel que recommandé par monsieur Claude Dorval, ingénieur, dans sa lettre datée du 28 novembre 2019, représentant un montant de 65 215.33 \$ (taxes non incluses).

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, les directives de changements nos 15 et 16 ainsi que le certificat d'acceptation définitive des travaux.

ADOPTÉE

348-19-12-03

ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (LAC BOWKER) - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE dans le cadre du Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (RPEP), la Ville doit effectuer une analyse de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable au Lac Bowker;

ATTENDU QUE cette étude doit être réalisée d'ici le 01 août 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, par voie d'invitation à deux (2) firmes des offres de services pour la réalisation des études et le résultat est le suivant :

Akifer 17 400 \$ (taxes non incluses)

Asisto Inc. 14 200 \$ (taxes non incluses)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire pour effectuer une analyse de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable au Lac Bowker, soit la firme Asisto Inc. représentant un montant de 14 200 \$ (taxes non incluses), telle que soumissionnée en date du 28 février 2019.

ADOPTÉE

349-19-12-03

INTERSECTION RUES ST-JOSEPH, DE LA MONTAGNE ET CHEMIN DE L'AÉROPORT - DEMANDE D'ÉVALUER LA SÉCURITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu des plaintes concernant la sécurité des piétons à l'intersection des rues St-Joseph, de la Montagne et chemin de l'Aéroport ;

ATTENDU QU' il semblerait que cette intersection devienne problématique et ce, particulièrement en période d'heure de pointe;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite améliorer la fluidité et la sécurité sur son réseau routier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt demande au Ministère des Transports d'évaluer la sécurité pour les piétons à l'intersection des rues St-Joseph, de la Montagne et chemin de l'Aéroport .

ADOPTÉE

350-19-12-03

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
ADOPTION DU BUDGET 2020**

ATTENDU QU' à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2019, la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a adopté son budget pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le montant des dépenses est de 687 695.76\$, que le montant des revenus est de 16 400\$, établissant le montant à répartir pour l'année 2020 à 671 295.76\$;

ATTENDU QUE ce montant de 671 295.76\$ se divise comme suit :

- 447 530.50\$ représentant les 8 premiers mois répartis selon le mode de répartition actuelle 15 % à part égales et 85 % au prorata de la richesse foncière uniformisée ;
- 223 765.00\$ représentant les 4 derniers mois selon le nouveau mode de répartition 12.5% à part égales, 12.5% en fonction des risques et 75% en fonction des trois (3) critères suivants, soient 50% au prorata de la population, 25% au prorata de la richesse foncière uniformisée et 25% au prorata de la richesse foncière uniformisée « bâtiment seulement » ;

ATTENDU QU' un montant de 72 000\$ provenant du surplus accumulé de la Régie est affecté en contre partie sur les 8 premiers mois et réparti au prorata du cumulatif des quotes-parts de chaque municipalité depuis la création de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Valcourt adopte le budget 2020 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté à l'annexe A, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE le Conseil de la Ville de Valcourt accepte pour le calcul de la quote-part des 4 derniers mois de 2020, le nouveau mode de répartition 12.5% à part égales, 12.5% en fonction des risques et 75% en fonction des trois (3) critères suivants, soient 50% au prorata de la

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

population, 25% au prorata de la richesse foncière uniformisée et 25% au prorata de la richesse foncière uniformisée « bâtiment seulement »;

QUE la Ville de Valcourt verse un montant de 106 233.97\$ (pour les 8 premiers mois de l'année 2020) selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie signée le 16 juin 2005, moins un montant de 19 497.60\$ (surplus accumulé), plus un montant estimé de 65 860.00\$ (pour les 4 derniers mois de l'année 2020) selon le nouveau mode de répartition, pour une quote-part total estimé de 152 597.00\$, tel que présenté à l'Annexe B, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

351-19-12-03

LOT 4 284 561 - EMPIÈTEMENT DE POTEAUX ÉLECTRIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC

ATTENDU QU' une demande d'occupation du domaine public a été déposée à la Ville afin de permettre des poteaux électriques, sis sur le lot 4 284 561, tel que démontré au plan de l'arpenteur géomètre, signé par Guillaume Meunier, daté du 7 octobre 2019, minute 2614;

ATTENDU QUE le requérant a rempli toutes les conditions nécessaires selon le règlement autorisant l'occupation du domaine public numéro 543 soit, une assurance responsabilité qui couvre également la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE le propriétaire a obtenu les autorisations de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec, numéros 359528 (20 février 2009) et 406683 (28 avril 2014);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'occupation du domaine public afin de permettre les poteaux électriques sur le lot 4 284 561 tel que démontré au plan de l'arpenteur géomètre, signé par Guillaume Meunier, daté du 7 octobre 2019, minute 2614;

Cette acceptation est conditionnelle à la conformité du permis à ne pas modifier les conditions d'occupation et que le permis soit revalidé s'il y a un changement de propriétaire. De ce fait, le propriétaire, soit Bombardier Produits récréatifs Inc. doit faire part de toute modification à l'officier municipal.

ADOPTÉE

352-19-12-03

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VALCOURT RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu de la Société d'Habitation du Québec, une demande de révision budgétaire 2019 concernant l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMHV), daté du 11 novembre 2019;

ATTENDU QUE cette demande de révision nécessite l'approbation de la Ville pour son acceptation;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte le budget révisé pour l'année 2019 qui se répartit de la façon suivante :

	Budget présenté	Budget révisé	Budget révisé
	10 décembre 2018	14 mars 2019	11 novembre 2019
Revenus	964 702 \$	964 702 \$	964 702 \$
Dépenses	1 503 805	1 608 096 \$	1 667 521 \$
Déficit	539 103 \$	643 394 \$	702 819

Contribution municipale, soit 10% du déficit, réparti comme suit :

Déficit OMH	53 910 \$	64 339 \$	70 282 \$

ADOPTÉE

353-19-12-03

POLITIQUE DE CONTRIBUTIONS ET COMMANDITES - AMENDEMENT

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 22 août 2016, une **Politique de contributions et commandites**;

ATTENDU QUE le Conseil municipal supporte la persévérance scolaire et que nous avons réussi à participer à l'implantation du secondaire V à Valcourt;

ATTENDU QUE le Conseil désire ajouter un statut particulier à l'école l'Odyssee;

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'apporter certains amendements à la *Politique*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les amendements à la *Politique de contributions et commandites*, tels que proposés en annexe.

ADOPTÉE

354-19-12-03

ALERTE DE MASSE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service, datée du 22 novembre 2019, venant de Telmatik pour le système d'alerte et de notification à la population;

QUE le Conseil municipal autorise, Jacinthe Charron, adjointe à la direction et responsable des communications, à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre de service, tel que présenté.

ADOPTÉE

355-19-12-03

ACHAT D'UN RADAR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de la MRC du Val-Saint-François et autorise l'achat d'un radar pédagogique pour la Ville de Valcourt, représentant un montant approximatif de 5 000 \$ réparti de la façon suivante :

- 2 500 \$ pris à même le budget de la municipalité
- 2 500 \$ proviendra d'une subvention

ADOPTÉE

356-19-12-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h55.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière